ANNEE 2015

Service Public d'Elimination des Déchets

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Délibération DEL 2016-046

www.cc-talmondais.fr

Le Talmondais
communauté de communes

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000

relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

- **Art. 1** : [...] le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

- **Art. 2** : Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE 8

A. LE TERRITOIRE CONCERNE 8
B. LA COMPETENCE « DÉCHETS » 9
C. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS 9
D. LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015 9

LES INDICATEURS TECHNIQUES 10

A. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES 10
L'organisation de la collecte 10
Les contenants de la collecte 10
Les gros producteurs de déchets 11
Le traitement 11
Les résultats statistiques 11
B. LA COLLECTE SELECTIVE PAR APPORT VOLONTAIRE 12
L'organisation de la collecte 13
La Brigade Verte 13
La valorisation 13
Les résultats statistiques 14
La répartition des matériaux et le taux de refus 15
Les ratios de la collecte sélective 16
Les actions de communication 17
C. LES COLLECTES EN DECHETERIE 17
Les lieux de la collecte 17
Les déchets acceptés 18
Les conditions d'accès 18
La valorisation 19
Les résultats statistiques 19
D. LE COMPOSTAGE 21
Le compostage à domicile 21
Le compostage collectif à Grosbreuil 22
E. LES TEXTILES ET LA MAROQUINERIE 23
BILAN TECHNIQUE 2015 24

LES INDICATEURS FINANCIERS 26

A. LES MODALITES D'EXPLOITATION 26
B. BILAN BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2015 26
Le fonctionnement 27
L'investissement 28

TABLE DES ILLUSTRATIONS..... 32
TABLE DES SIGLES..... 34

PRESENTATION GENERALE

A. LE TERRITOIRE CONCERNE

La Communauté de Communes du Talmondais est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002. Elle est composée de **9 communes** : Avrillé, Le Bernard, Grosbreuil, Jard sur Mer, Longeville sur Mer, Poiroux, Saint Hilaire la Forêt, Saint Vincent sur Jard et Talmont Saint Hilaire.

La Communauté de Communes du Talmondais compte **30 636 habitants DGF*** au 1er janvier 2016 (+ 0.6 % par rapport au 01/01/2015).

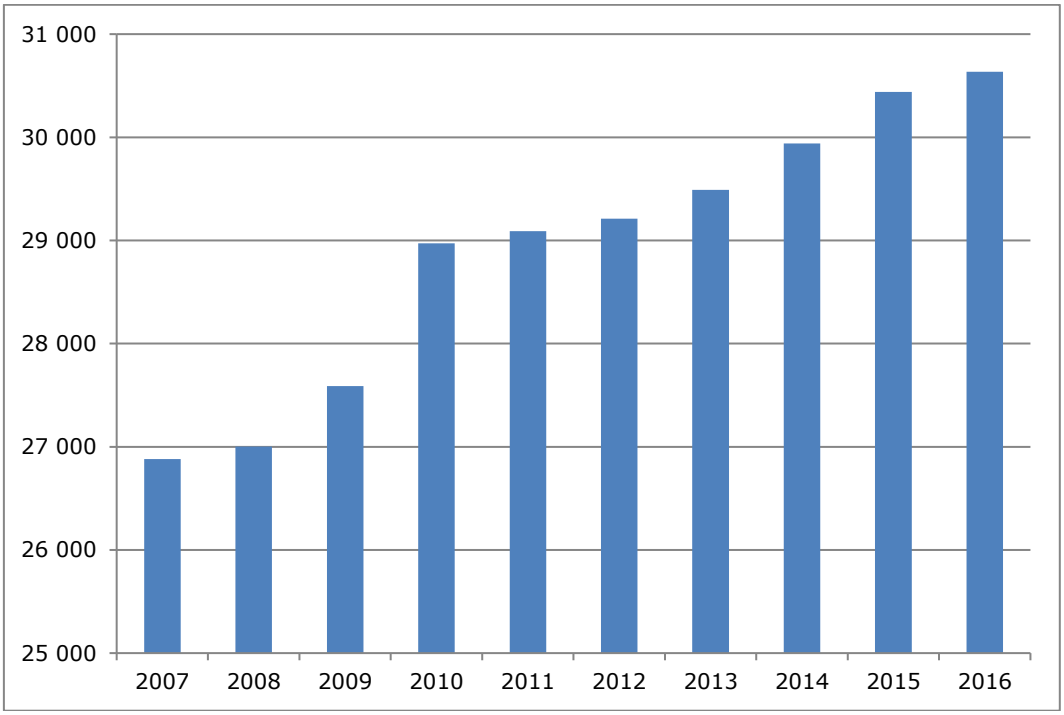

Figure 1 : Evolution de la population DGF* de la Communauté de Communes

** population fictive comprenant le résultat du recensements INSEE majorée de 1 habitant par résidence secondaire et de 1 habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage (article L. 2334-2 du CGCT).*

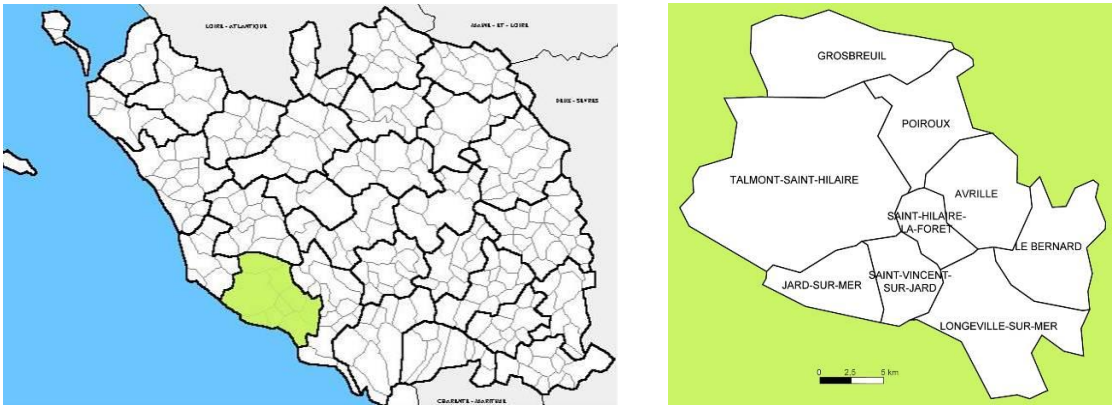

Figure 2 : Situation géographique de la Communauté de Communes du Talmondais

B. LA COMPETENCE « DÉCHETS »

La Communauté de Communes du Talmondais exerce la compétence "collecte des déchets ménagers et assimilés". Elle collecte les déchets des ménages et ceux des 895 professionnels et établissements publics qui le souhaitent (artisans, commerçants, campings, centres de vacances, gîtes, écoles, maisons de retraite, ateliers municipaux…).

Cette compétence comprend les missions suivantes :

- la gestion des collectes de déchets en porte-à-porte ou en apport volontaire
- l'exploitation des déchèteries
- la gestion du compostage individuel et semi-collectif (Plateforme de Grosbreuil)
- le développement des actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets.

La compétence "transport, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés" est à la charge du syndicat mixte départemental TRIVALIS depuis 2003. Celui-ci s'occupe notamment de l'exploitation de différentes installations (ISDND, TMB, centres de tri) et de l'évacuation des déchets collectés en déchèteries.

Par ailleurs, le Conseil Général de la Vendée, en charge de l'élaboration et du suivi du Plan départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA), a mis en place un programme d'aides financières aux projets des collectivités.

C. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

En 2015, le personnel de la Communauté de Communes rattaché à la compétence déchets est constitué de **22 agents permanents** (24 agents en 2014) :

- 1 Directeur des Services Techniques
- 1 responsable de la gestion des déchets
- 1 coordonnateur pour la collecte des ordures ménagères
- 7 chauffeurs-ripeurs (+ renfort saisonnier de 10.6 ETP)
- 1 coordonnateur pour les services tri - déchèteries
- 3 agents de déchèterie (+ renfort saisonnier de 3 ETP + 2 agents recyclerie pour développer cette nouvelle activité)
- 1 agent Brigade Verte (+ renfort estival de 0.4 ETP)
- 4 chauffeurs-grue (+ renfort estival de 3 ETP issus du service BOM)
- 1 agent chargé des permanences de distribution et de la maintenance des bacs
- 2 secrétaires techniques

En termes de matériel roulant, la Communauté de Communes est équipée de :

- 6 bennes à ordures ménagères dont 1 micro-benne
- 3 véhicules polybennes avec grue de levage (+ 7 caissons)
- 1 fourgon pick-up pour la Brigade Verte
- 3 véhicules légers

Les services techniques de la Communauté de Communes disposent également d'un atelier mécanique avec un agent et un fourgon.

D. LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

La Communauté de Communes du Talmondais poursuit son action en matière de gestion des déchets. L'année 2015 a été marquée plus particulièrement par les évènements suivants :

- La diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte
- La création d'une recyclerie pour développer le réemploi d'objets issus des déchèteries

LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles peuvent être définies comme l'ensemble des déchets non valorisables issus des ménages ou d'une activité professionnelle dont les déchets peuvent être assimilés à des déchets ménagers.

L'organisation de la collecte

Depuis 2012, deux modes de collecte des ordures ménagères résiduelles coexistent :

- Une collecte en porte-à-porte assuré en régie depuis 2005. En 2015, les fréquences de collecte ont été revues compte tenu de la diminution du nombre de conteneurs présentés lors du passage des véhicules de ramassage. Les fréquences varient ainsi de 1 passage toutes les deux semaines à 2 passages par semaine selon les découpages communaux et selon les saisons.

  En 2015, 890 tournées ont été effectuées dont 64% avec 1 seul rippeur *(2014 : 1167 tournées dont 84% avec un seul rippeur).*

Fréquence de collecte	Communes concernées
du 01/10 au 30/04 : 1 passage par quinzaine du 01/05 au 30/09 : 1 passage par semaine	Avrillé, Le Bernard, Grosbreuil, Poiroux et Saint-Hilaire-la-Forêt
du 01/10 au 30/04 : 1 passage par semaine du 01/05 au 30/09 : 2 passages par semaine	Jard-sur-Mer, Longeville-sur-Mer, Saint-Vincent-sur-Jard et Talmont-Saint-Hilaire

Figure 3 : Fréquence de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte

- Une collecte en point d'apport volontaire assurée en régie depuis le 1er janvier 2014 avec une fréquence de collecte de 1 à 7 passages par semaine en fonction des secteurs et des saisons.

Les contenants de la collecte

La collecte en porte-à-porte s'opère avec les conteneurs mis à disposition par la Communauté de Communes. Le volume de ces conteneurs (de 140 litres à 770 litres) varie selon la composition du foyer ou le type de producteur. En 2015, 49 nouveaux conteneurs ont été distribués ou échangés dont 71 pour des professionnels.

La Communauté de communes est équipée de 29 conteneurs enterrés permettant aux personnes quittant leur résidence en dehors des jours de collecte de déposer leurs sacs d'ordures ménagères. Ils sont également destinés aux camping-caristes.

Les gros producteurs de déchets

Une collecte spécifique est proposée aux professionnels ayant une production importante de déchets. Ainsi, la fréquence de collecte varie de 1 à 7 passages par semaine selon leurs besoins saisonniers. La facturation correspondante donne lieu à une « Redevance Spéciale ».

En 2015, sur les 895 professionnels du territoire, nous avons enregistré 295 adhésions (33%) au service de collecte « Redevance Spéciale » (300 adhésions en 2014).

Le traitement

Les ordures ménagères résiduelles sont dirigées vers l'usine de Traitement Mécano-Biologique (TMB) située au Château d'Olonne. Cette installation permet de valoriser la partie fermentescible des ordures ménagères.

Figure 4 : TMB de Château d'Olonne

Les résultats statistiques

En 2015, **5 999 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées, dont 1 194 tonnes par l'intermédiaire des colonnes enterrées soit 20% du total (17% en 2014). Les tonnages collectés sont quasiment identiques à ceux de l'année dernière (- 0.1%) mais avec une progression de 18.4% des tonnages issus des points d'apport volontaire.

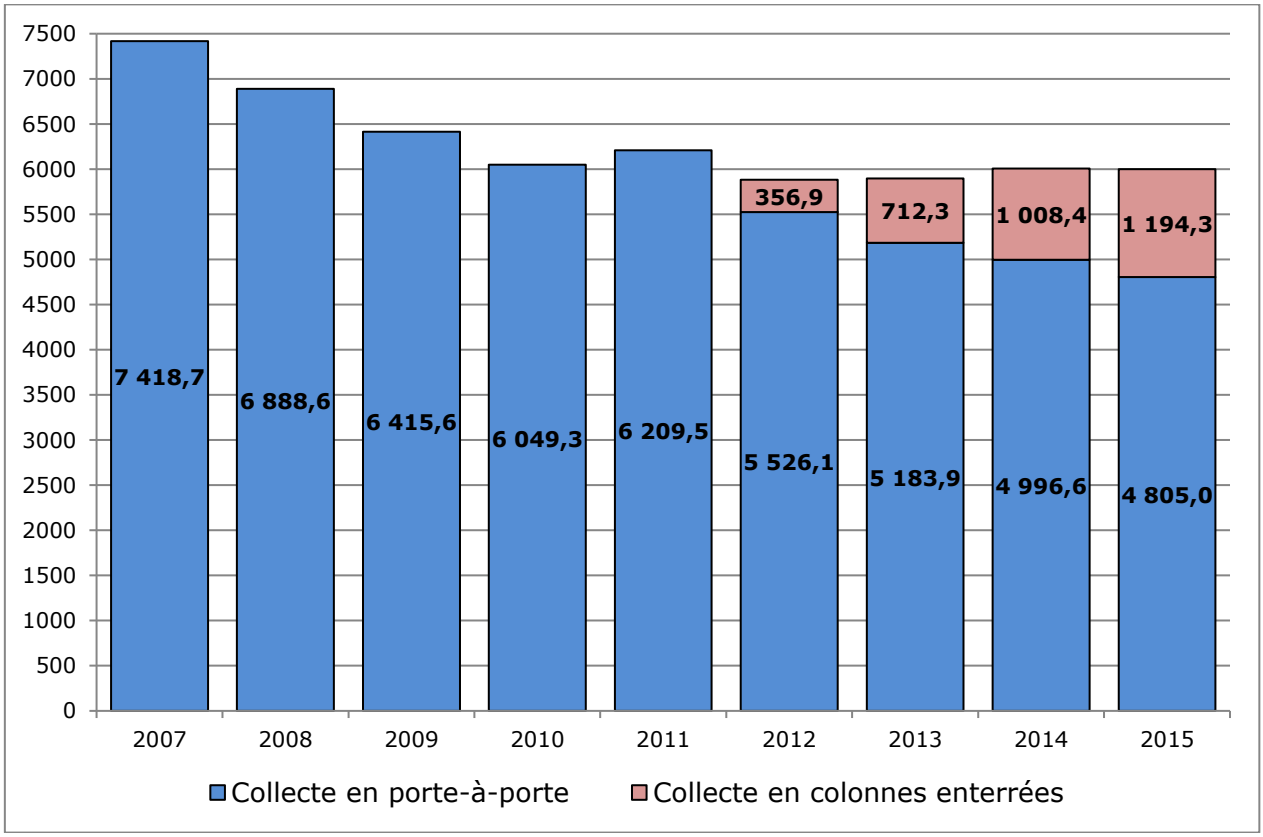

Figure 5 : Tonnages d'ordures ménagères et assimilées de 2007 à 2015

La part des ordures ménagères collectée par l'intermédiaire des colonnes enterrées oscille entre 18% et 24% tout au long de l'année soit une utilisation dans les mêmes proportions entre la basse et la haute saison.

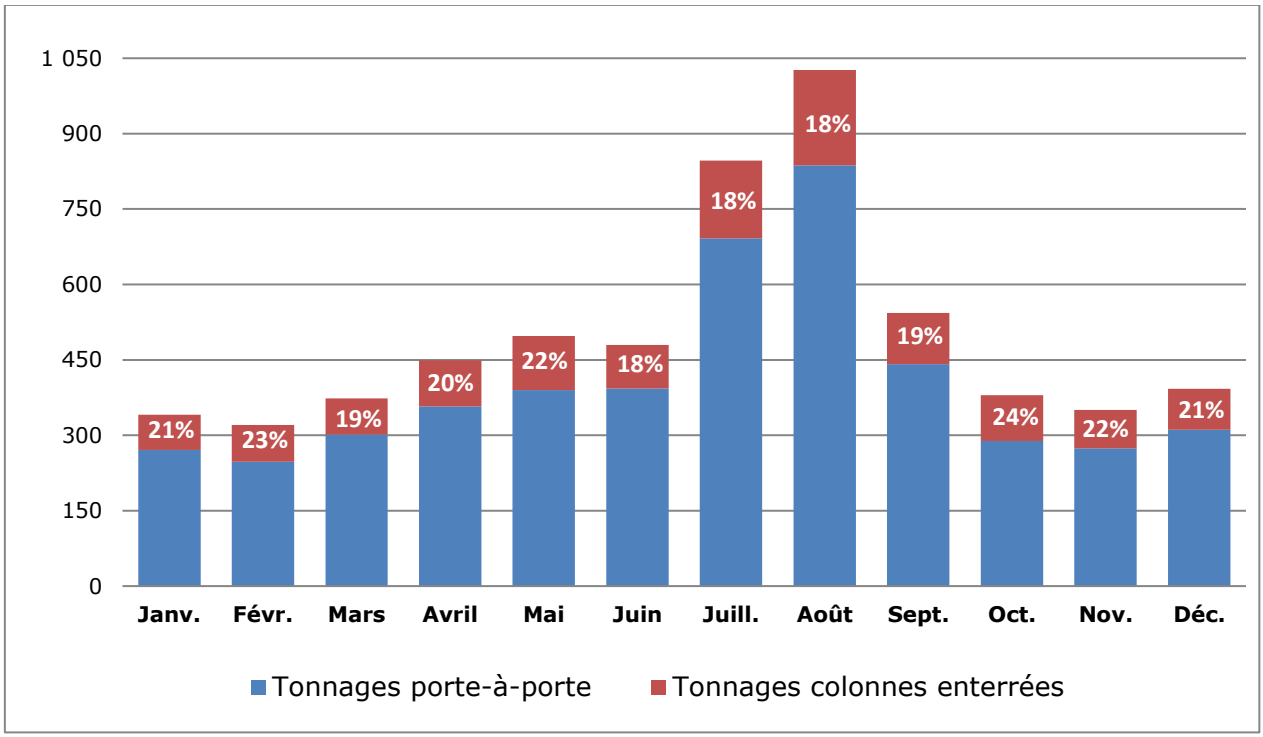

Figure 6 : Ventilation des tonnages d'ordures ménagères selon le mode de collecte

En ce qui concerne l'organisation du service de collecte en porte-à-porte, la diminution des fréquences de collecte a eu un impact significatif sur les circuits permettant ainsi de réduire nos coûts de fonctionnement :

	2014	2015	Evolution 2014-2015
Quantités collectées en porte-à-porte (en tonnes)	4 996.6	4 805.0	- 3.8%
Distance parcourue cumulée (en km)	117 877	99 485	- 15.6%
Temps cumulé des circuits (en heures)	6 892	5 784	- 16.1%

Figure 7 : Résultats du service de collecte en porte-à-porte

B. LA COLLECTE SELECTIVE PAR APPORT VOLONTAIRE

La collecte sélective sépare, selon leur nature, certains déchets des ordures ménagères en vue de leur recyclage. Sur le Talmondais, le tri consiste à séparer les déchets suivants :

- Le verre : bouteilles, bocaux et pots
- Le papier : journaux, magazines, enveloppes…
- Les emballages : emballages cartonnés (cartonnettes et briques alimentaires), emballages métalliques (conserves, aérosols et autres emballages en acier ou en aluminium) et emballages en plastique rigide (bouteilles, flacons, pots et barquettes).

L'organisation de la collecte

La collecte sélective s'effectue en Points d'Apport Volontaire (PAV) en séparant les flux verre, papier et emballages. Ce service est assuré en régie depuis le 1er janvier 2014. La fréquence de vidage est fonction de la saisonnalité et de l'emplacement des colonnes.

	VERRE	PAPIER	EMBALLAGES
Basse saison 01/10 au 31/03	1 passage/mois à 1 passage/semaine	1 passage/mois à 1 passage/semaine	1 passage/mois à 3 passages/semaine
Moyenne saison 01/04 au 30/06 + 01/09 au 30/09	1 passage/mois à 1 passage/semaine	1 passage/mois à 1 passage/semaine	1 passage/mois à 4 passages/semaine
Haute saison 01/07 au 31/08	1 passage/mois à 2 passages/semaine	1 passage/mois à 2 passages/semaine	1 passage/mois à 7 passages/semaine*

* en 6 jours soit 2 passages le samedi

Figure 8 : Fréquence de collecte des Points d'Apport Volontaire

Le parc de PAV est au nombre de 147 et regroupent 514 colonnes de tri :

	VERRE	PAPIER	EMBALLAGES	TOTAL
Colonnes aériennes	142	110	189	**441**
Colonnes enterrées	20	19	34	**73**
TOTAL	**162**	**129**	**223**	**514**

Figure 9 : Répartition des colonnes de tri par type et par flux

La Brigade Verte

Afin d'assurer l'entretien des pieds de colonnes de tri et de ramasser les dépôts de déchets qui sont sources de nuisances visuelles ou olfactives, un agent à temps plein et un véhicule sont détachés à cette mission.

Avec le renfort estival pour assurer un nettoyage du lundi au dimanche, il a été consacré en 2015, 1774 heures en Brigade Verte avec un total de 39 076 km parcourus.

Figure 10 : Dépôts sauvages au niveau d'un PAV

La valorisation

Les déchets issus de la collecte sélective sont livrés sur des sites de tranferts basés au Château d'Olonne. Ensuite, le verre et le papier sont expédiés directement vers leurs usines de recyclage respectives. Quant aux Emballages, ils ont besoin d'être triés au préalable pour séparer les différents matériaux qui les composent. Ils sont ainsi acheminés vers le Centre de tri de Mouzeuil-Saint-Martin (85) avant d'être expédiés vers les différentes usines de recyclage.

Les résultats statistiques

En 2015, le tonnage de la collecte sélective enregistre une augmentation significative avec un total de **3 221 tonnes**. Malgré la diminution constante des tonnages de papier (2014 : -3.1%), l'augmentation des flux emballages et verre se poursuit pour atteindre des ratios nettement supérieurs à la moyenne départementale (2014 : +2.9% d'emballages et +2.7% de verre).

	2014	2015	Evolution 2014-2015	Ratio de collecte
VERRE	1 547.3	1 647.0	+ 6.4%	54 kg/ hab. DGF (Vendée : 43 kg/ hab. DGF)
PAPIER	791.8	793.8	- 0.3%	26 kg/ hab. DGF (Vendée : 20 kg/ hab. DGF)
EMBALLAGES	737.5	780.1	+ 5.8%	25 kg/ hab. DGF (Vendée : 20 kg/ hab. DGF)
TOTAL	**3 076.6**	**3 220.9**	**+ 4.7%**	**105 kg/ hab. DGF (Vendée : 83 kg/ hab. DGF)**

Figure 11 : Résultats de la collecte sélective

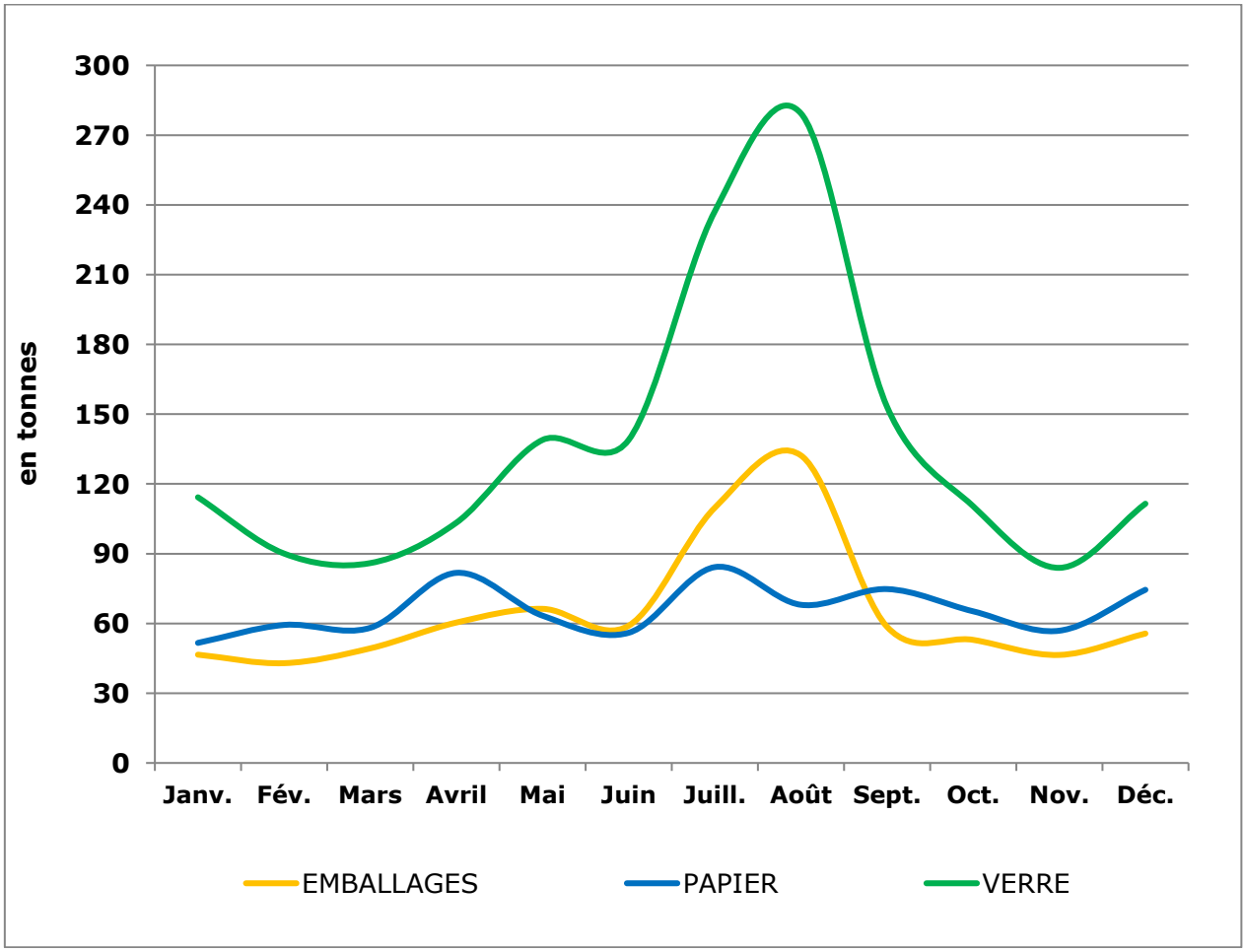

Figure 12 : Influence saisonnière sur la collecte sélective en 2015

La répartition des matériaux et le taux de refus

Afin de connaître la qualité du flux d'Emballages collecté sur notre territoire, plusieurs caractérisations (prélèvement et tri d'échantillons) ont été organisées : en 2015, la qualité du tri des emballages est identique à celle de 2014, elle avoisine les 29%.

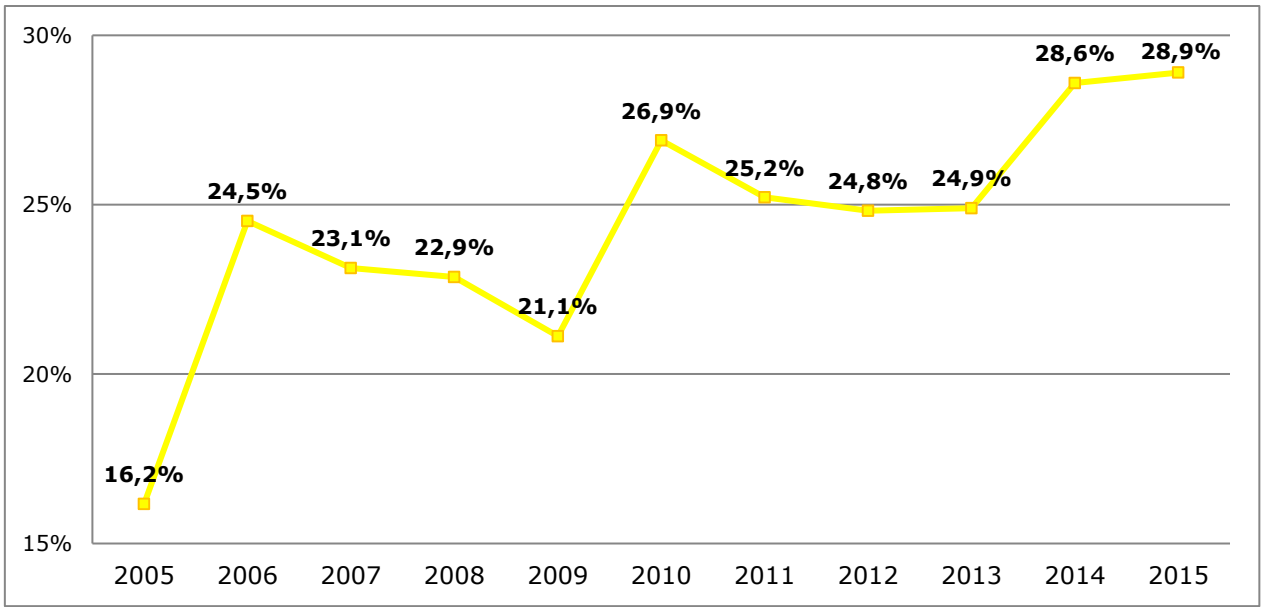

Figure 13 : Evolution des taux de refus sur les emballages (2005-2015)

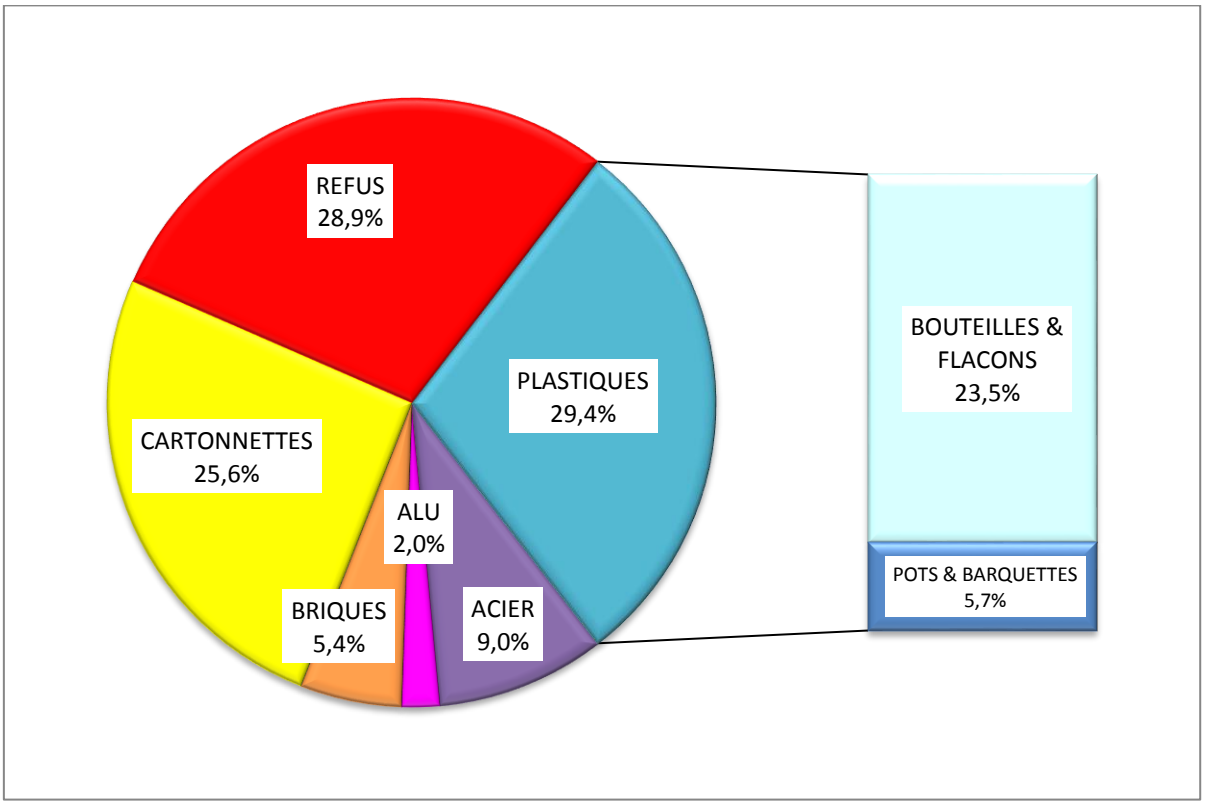

Figure 14 : Moyenne des caractérisations sur les emballages en 2015

Les caractérisations permettent également de déterminer la répartition des matériaux à expédier en vue de leur valorisation.

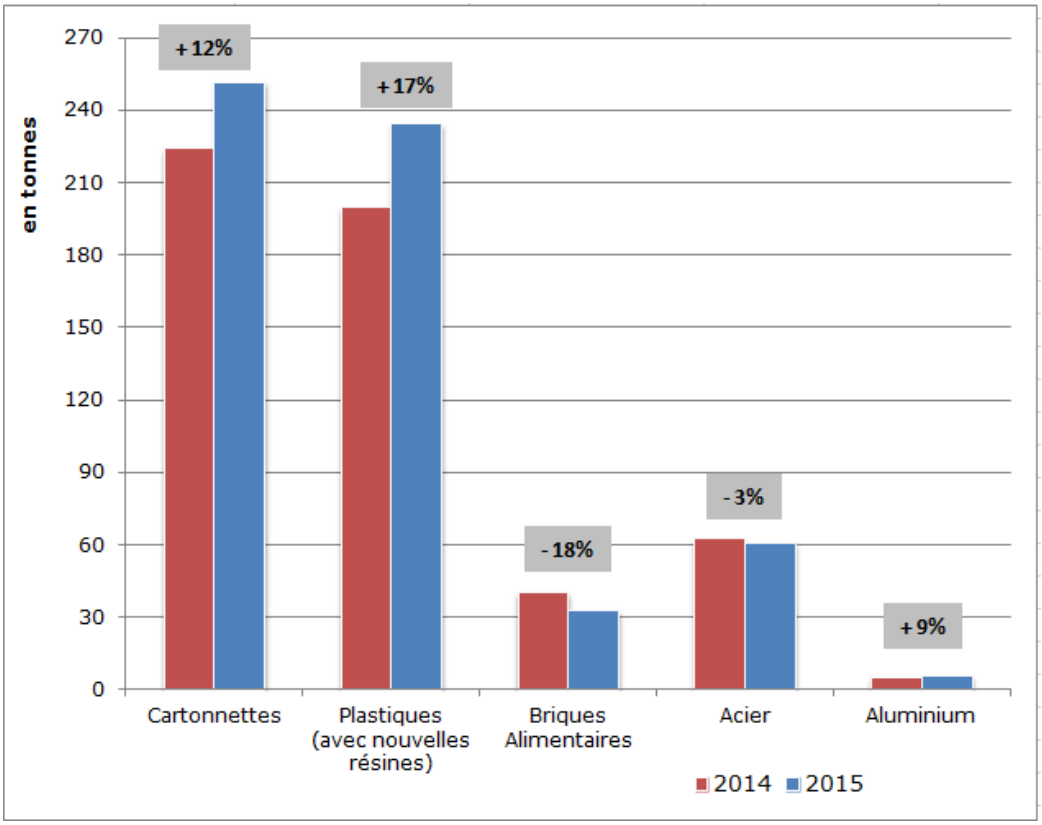

Figure 15 : Evolution des tonnages expédiés par matériaux

Les ratios de la collecte sélective

En terme de ratio (en kg /hab. DGF /an) la Communauté de communes se situe au-dessus de la moyenne départementale pour les trois flux.

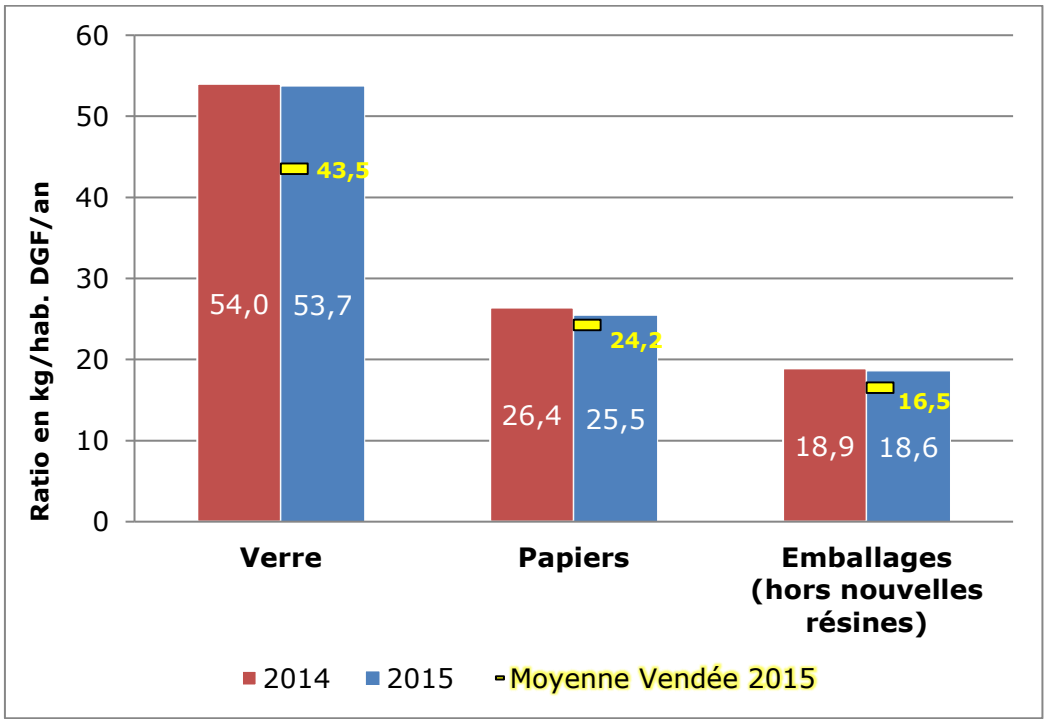

Figure 16 : Evolution des ratios de la collecte sélective (tonnages valorisés)

Les actions de communication

- Pour les actions de sensibilisation des enfants en milieu scolaire, la Communauté de Communes fait appel aux services du syndicat TRIVALIS disposant d'une équipe d'ambassadeurs du tri.

- Pour les actions de sensibilisation du grand public dans le cadre d'évènementiels, la Communauté de communes était présente lors de la journée de l'environnement organisée par la Mairie de Longeville-sur-Mer au mois de juillet. Plusieurs ateliers ont été réalisés en partenariat avec le syndicat TRIVALIS et l'association CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie) : quizz sur le tri et la valorisation des déchets, création d'une sculpture participative à partir de déchets retrouvés sur la plage, fabrication de produits ménagers naturels, etc.

Figure 17 : Stand communautaire lors de la Journée de l'Environnement

- Pour les actions de sensibilisation à la réduction des déchets, en partenariat avec TRIVALIS et l'ADEME, la Communauté de communes à poursuivit ou mis en place les actions suivantes dans le cadre du programme national de prévention des déchets :
  - Développer le compostage des biodéchets en distribuant des composteurs et en orientant les foyers vers la plateforme de compostage de Grosbreuil
  - Développer la gestion différenciée des espaces verts avec les services municipaux en supprimant notamment l'utilisation des produits phytosanitaires
  - Généraliser la redevance spéciale à tous les professionnels du territoire
  - Poursuivre le déploiement du dispositif « stop pub »
  - Favoriser le réemploi des objets avec l'activité d'une recyclerie.

C. LES COLLECTES EN DECHETERIE

Une déchèterie est un lieu clôturé et gardienné qui accueille les déchets ne pouvant être collectés par le service de collecte en porte-à-porte en raison de leur taille, de leur quantité ou de leur nature.

Les lieux de la collecte

Un réseau de trois déchèteries, gérées en régie, est accessible aux administrés du Talmondais :

- ✔ La Guenessière à Talmont St Hilaire
- ✔ Le Grand Moulin au Bernard
- ✔ Chemin des Amourettes à Jard sur Mer

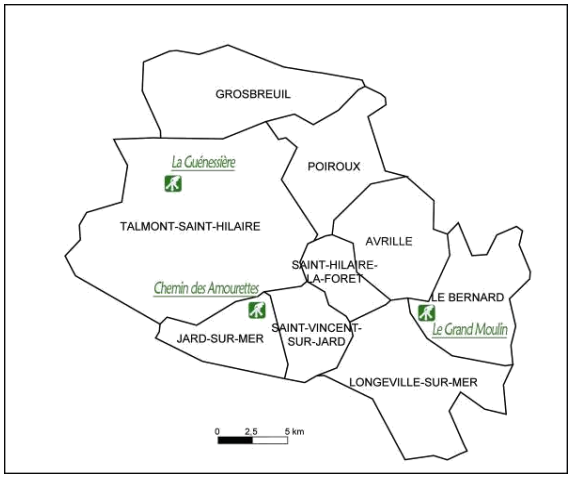

Figure 18 : Carte de localisation des déchèteries

Les déchets acceptés

Les déchets acceptés en déchèterie sont indiqués ci-dessous. La collecte de l'amiante fibrociment a été arrêtée en janvier 2015 pour des raisons réglementaires et, la filière « réemploi » a été mise en place au mois de mai.

AMEUBLEMENT		**METAUX**	
BOIS (non traité)		**PLAQUE DE PLATRE**	
CARTONS		**PLASTIQUES** (rigides + films)	
DECHETS VERTS (+ souches)		**TEXTILES**	
DEEE DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES		**TOUT VENANT** *(déchets qui ne peuvent pas être valorisés à ce jour)*	
GRAVATS		**DECHETS DANGEREUX** *(peinture, solvants, phytosanitaires, huiles usagées, lampes à économie d'énergie…)*	
REEMPLOI			

Les conditions d'accès

L'accès en déchèterie est réservé aux particuliers et professionnels de la Communauté de Communes du Talmondais. D'autre part, dans le cadre d'une convention passée avec la Communauté de Communes de l'Auzance et la Vertonne, les résidents de la commune de Sainte Foy ont un accès à la déchèterie de Talmont Saint Hilaire. En 2015, les habitants de Sainte Foy ont représenté en moyenne 14.4% des visiteurs de cette déchèterie (12.4 % en 2014).

L'accès aux déchèteries intercommunales est possible avec une carte d'accès permettant l'ouverture de la barrière située à l'entrée du site et selon les modalités suivantes :

- les apports des usagers « particuliers » sont toujours gratuits et limités à 3m^3 par jour (10m^3 pour les déchets verts). Cependant, le nombre de passages a été relevé à 24 par an (20 passages en 2014). En 2015, 1455 nouvelles cartes ont été distribuées/renouvelées dont 135 pour des professionnels (1254 cartes en 2014).

- les apports des usagers « professionnels » sont également limités à 3m^3 par jour (10m^3 pour les déchets verts) mais chaque passage est facturé dans le cadre de la Redevance Spéciale (15€/passage en 2015). Sur 895 professionnels, 333 adhésions (37%) ont été enregistrées en 2015 (373 adhésions en 2014).

La valorisation

Mis à part pour le tout-venant et l'amiante dont la destination reste l'enfouissement, les autres déchets collectés en déchèterie font l'objet d'une valorisation :

- Valorisation matière pour les plastiques, le bois non traité, les cartons, les plaques de plâtre, les gravats, les métaux et les parties métalliques/plastiques des DEEE et des contenants des déchets dangereux. Les déchets d'ameublement sont démantelés pour valoriser les parties métalliques, bois, plastique et tissu.

- Valorisation biologique pour les déchets verts, en vue d'une production de compost

- Valorisation énergétique pour certains déchets dangereux et les huiles usagées

Le tout-venant est dirigé vers l'ISDND de Sainte-Flaive-des-Loups ; l'amiante est stockée dans un centre d'enfouissement spécifique pour les déchets dangereux.

Figure 19 : Magasin de la Recyclerie

La nouveauté en 2015 est la valorisation de certains déchets par le réemploi. Une partie des objets en bon état sont déviés vers le magasin de la Recyclerie afin d'avoir une seconde vie. Ce sont des dons d'usagers en déchèterie (mobilier, vaisselle, livres, outils de jardin, de décoration…).

Le magasin a ouvert ses portes au mois de novembre et les 4 ouvertures ont accueilli au total près de 1000 personnes.

Les résultats statistiques

En 2015, les trois déchèteries ont collecté **12 623 tonnes** de déchets soit 1% de moins qu'en 2014.

Les tonnages ont diminué sur les sites de Talmont-Saint-Hilaire (- 6%) et Jard-sur-Mer (- 1%) mais ont augmenté sur la déchèterie du Bernard (+ 4%) en raison principalement d'une augmentation des apports en végétaux (+ 7%).

Les apports en déchets d'ameublement ont également été plus importants en 2015 (+ 53 tonnes) ; ainsi que ceux des déchets électroniques et électriques (+ 6%).

Les apports des produits dangereux issus des ménages (DMS) enregistrent une forte baisse en 2015 (- 49%).

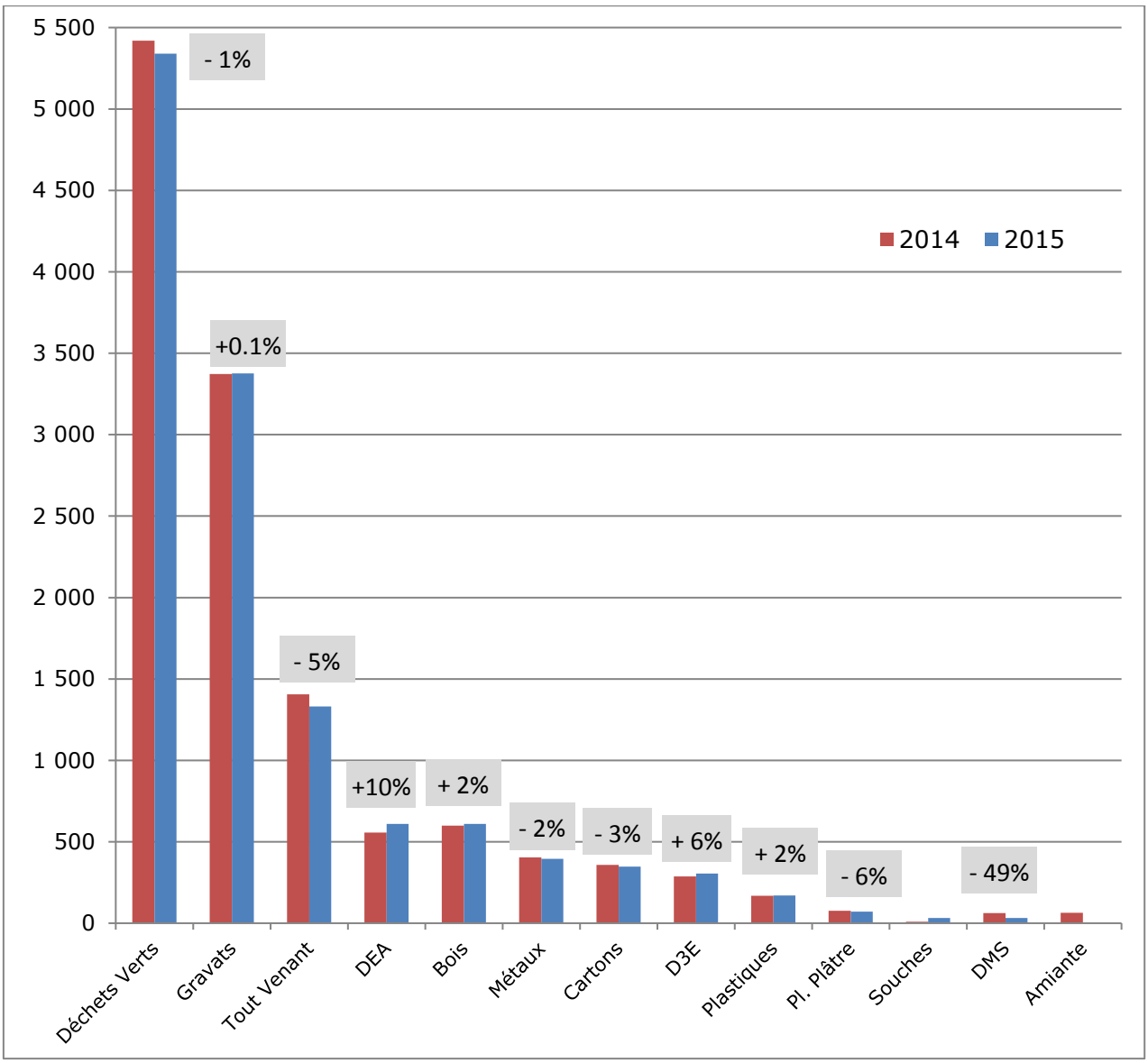

Figure 20 : Tonnages collectés en déchèterie

Parallèlement à la légère diminution des tonnages, on observe une diminution de la fréquentation générale des déchèteries soit une moyenne des apports de déchets (hors gravats) qui stagne à 82.5 kg par passage.

Toutefois, la déchèterie du Bernard est la seule à enregistrer une baisse de sa fréquentation et une augmentation de ses tonnages soit une moyenne de 93.5 kg par passage (Jard : 74.6 kg/passage et Talmont : 83.7 kg/passage).

	Nombre de passages		Evolution 2014-2015
	2014	2015	
Le Bernard	31 735	28 125	- 11.4%
Jard sur Mer	51 090	52 025	+ 1.8%
Talmont St Hilaire	31 184	31 850	+ 2.1%
TOTAL	**114 009**	**112 000**	**- 1.8%**

Figure 21 : Fréquentation des déchèteries

La part des professionnels dans la fréquentation des déchèteries représente en 2015 que 3% des passages.

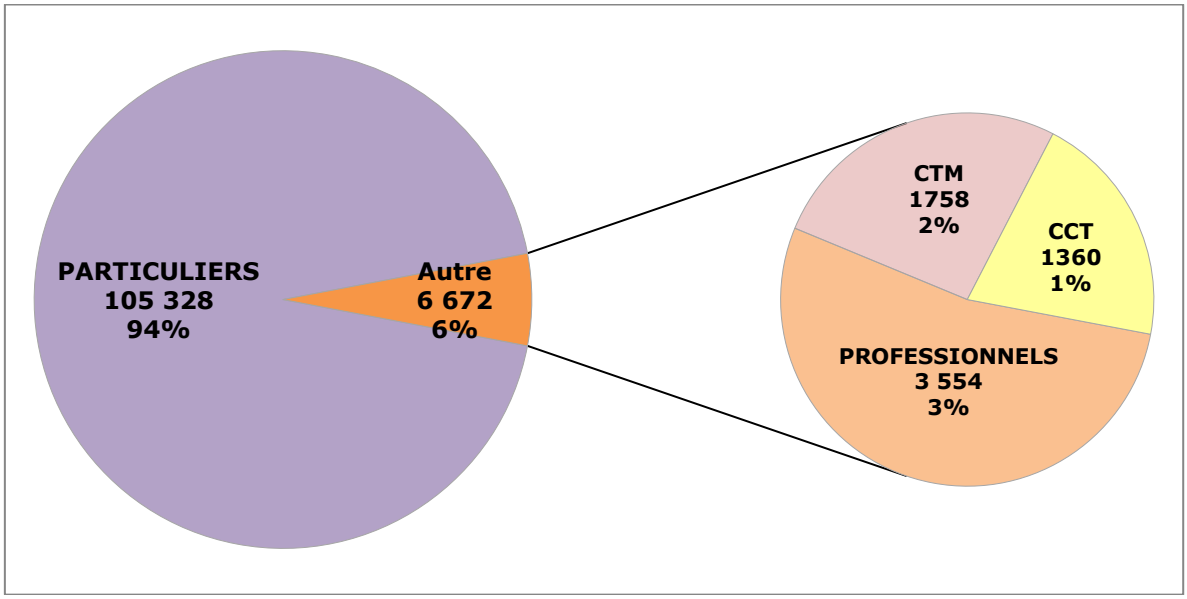

CTM : centres techniques municipaux
CCT : services techniques de la Communauté de communes

Figure 22 : Répartition de la fréquentation des déchèteries par type d'apporteur

D. LE COMPOSTAGE

Le compostage à domicile

Le compostage permet de produire un amendement naturel grâce à la biodégradation en mélange des déchets de cuisine (épluchures de fruits ou de légumes, marc de café...) et des déchets de jardins (tontes, feuilles sèches, fleurs fanées...).

Figure 23 : Composteur individuel

En 2015, ce sont toujours les composteurs en bois de 565 litres qui sont distribués. Ils sont remis gratuitement aux habitants qui le souhaitent. Les permanences de distribution ont permis d'équiper **261 foyers supplémentaires** en 2015 soit un total de 4 108 composteurs qui équipent environ 23% des foyers du territoire.

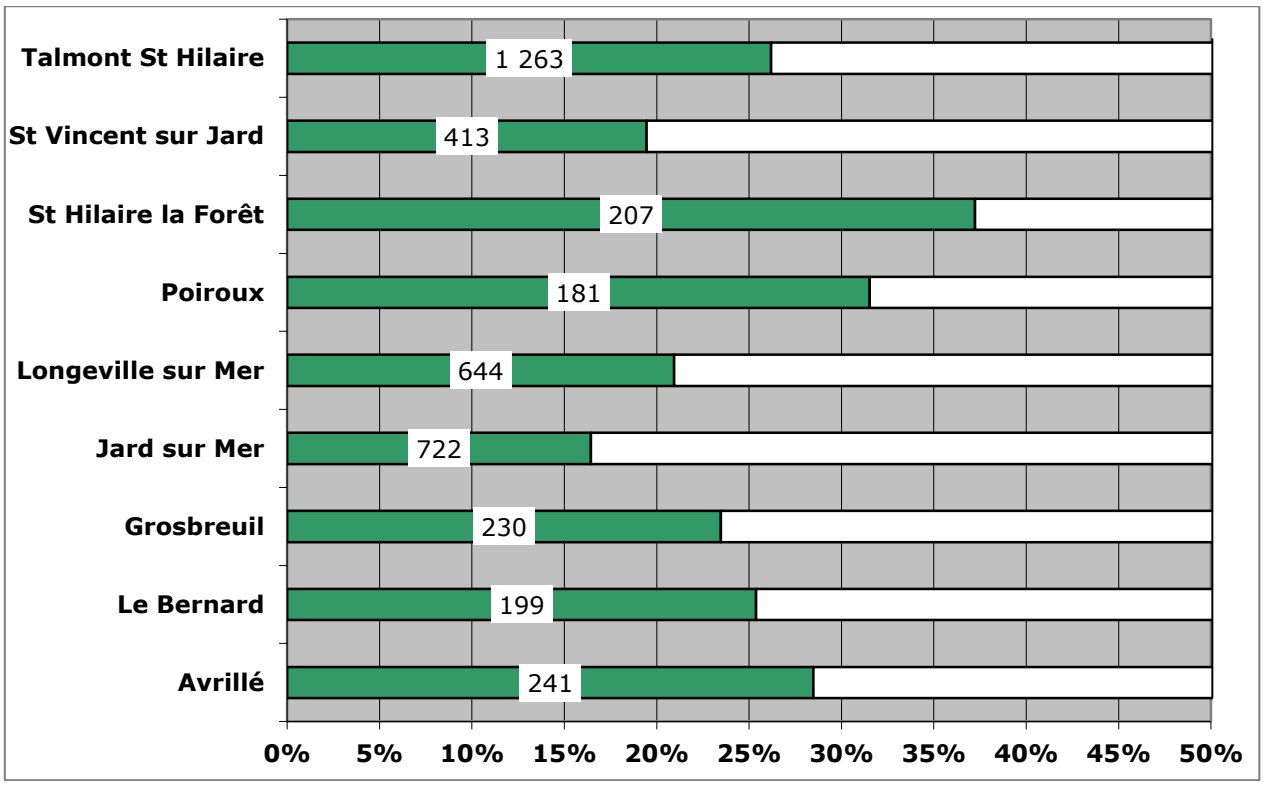

Figure 24 : Part des foyers équipés d'un composteur de la CCT

Le compostage collectif à Grosbreuil

L'association "Compostons Ensemble à Grosbreuil" a été créée pour gérer l'exploitation du site. Depuis 2009, ils accueillent tous les samedis matin les adhérents et s'occupent du bon fonctionnement de la plateforme, en lien avec la Communauté de Communes du Talmondais et avec TRIVALIS (retournement des andains, criblage et analyses du compost…).

Figure 25 : Plateforme de compostage de Grosbreuil

Au total **19.6 tonnes** de fermentescibles ont été collectées en 2015 (dont 1.5 tonnes par la cantine scolaire de Grosbreuil) soit une diminution de 8% par rapport à 2014. En moyenne les adhérents de l'association déposent chaque samedi 348 kg de fermentescibles (375 kg en 2014).

Figure 26 : Apport de fermentescibles sur l'andain

E. LES TEXTILES ET LA MAROQUINERIE

La collecte des TLC (Textiles-Linge-Chaussures) est organisée sur le territoire depuis 2010 par le prestataire LE RELAIS ATLANTIQUE (membre d'Emmaüs) avec la mise à disposition de 19 bornes réparties sur 14 emplacements publics.

L'éco-organisme ECO-TLC a également répertorié 6 bornes supplémentaires de diverses associations sur le domaine privé (commerçants, écoles…) : Jard-sur-Mer (2 bornes), Longeville-sur-Mer (1 borne) et Talmont-Saint-Hilaire (3 bornes).

En 2015, ce sont **126.7 tonnes** de TLC qui ont été collectés dont 95.4 tonnes par les bornes publiques LE RELAIS ATLANTIQUE (85.8 tonnes en 2014).

Figure 27 : Bornes pour les textiles et la maroquinerie

	Nb bornes	Tonnages collectés		Evolution 2014-2015
		2014	2015	
Avrillé	1	7.5	7.7	+ 2%
Grosbreuil	1	6.1	7.1	+ 17%
Jard sur Mer	2	7.9	9.2	+ 17%
Le Bernard	2	7.2	7.7	+ 7%
Longeville sur Mer	3	12.3	15.0	+ 22%
Poiroux	1	4.7	4.8	+ 1%
St Hilaire la Forêt	1	3.6	3.9	+ 9%
St Vincent sur Jard	1	7.3	7.5	+ 2%
Talmont St Hilaire	5	29.0	32.4	+ 12%
TOTAL	**19**	**85.8**	**95.4**	**+ 11%**

Figure 28 : Tonnages de textiles collectés dans les bornes Le Relais Atlantique

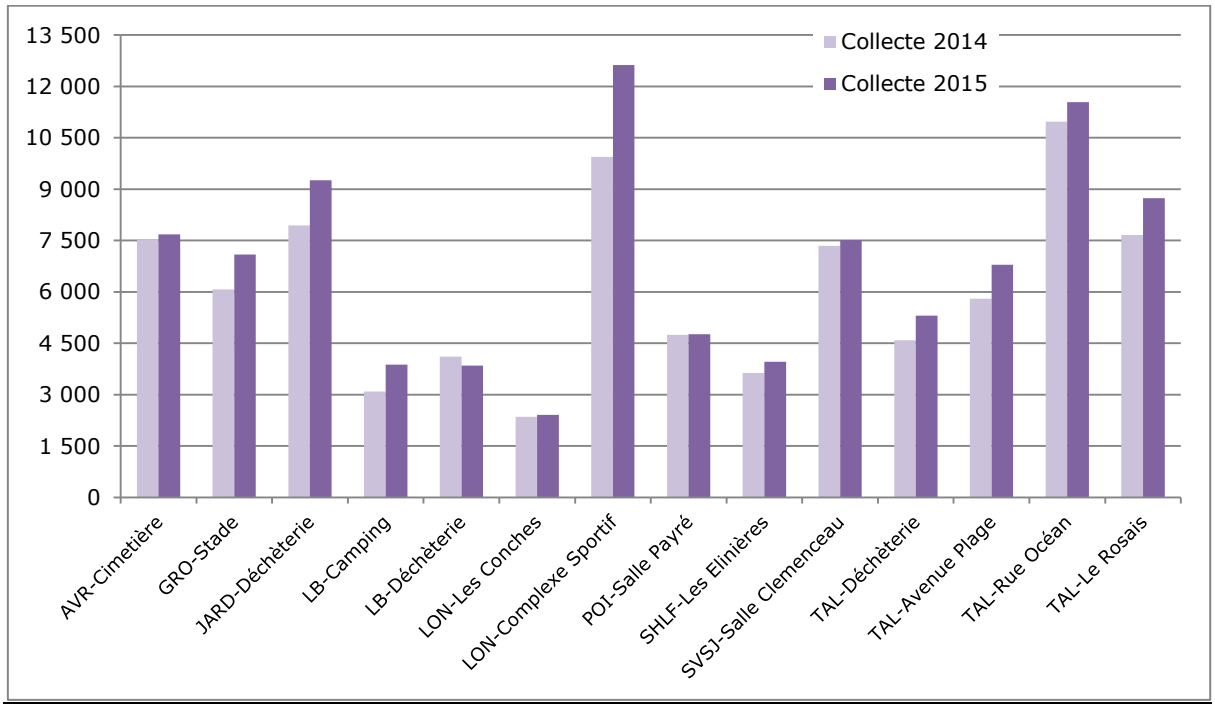

Figure 29 : Quantités collectées (en kg) par bornes textiles

➔ BILAN TECHNIQUE 2015

	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution 2014-2015	Ratio
ORDURES MENAGERES RÉSIDUELLES	6 004.99	5 999.28	- 0.1%	196 kg/hab. DGF/an
TRI	3 076.58	3 220.93	+ 4.7%	105 kg/hab. DGF/an
DECHETERIES (hors gravats)	9 410.18	9 247.06	- 1.7%	302 kg/hab. DGF/an
Pm : GRAVATS	*3 372.05*	*3 375.80*		
TEXTILES	101.40	126.70	+ 25.0%	4.1 kg/hab. DGF/an
TOTAL	**18 593.15**	**18 593.97**	**+ 0.004 %**	**607 kg/hab. DGF/an**

Figure 30 : Evolution 2014-2015 des tonnages collectés

Le tri capte cette année une part plus importante de déchets, tandis que les déchèteries enregistrent une baisse de ses tonnages (-7 kg/hab. DGF/an).

Sur l'ensemble du gisement (hors gravats), la répartition est quasiment similaire à celle de 2014 : la proportion du tri a augmenté de 0.8 point alors que la part des déchèteries diminue de 0.9 point.

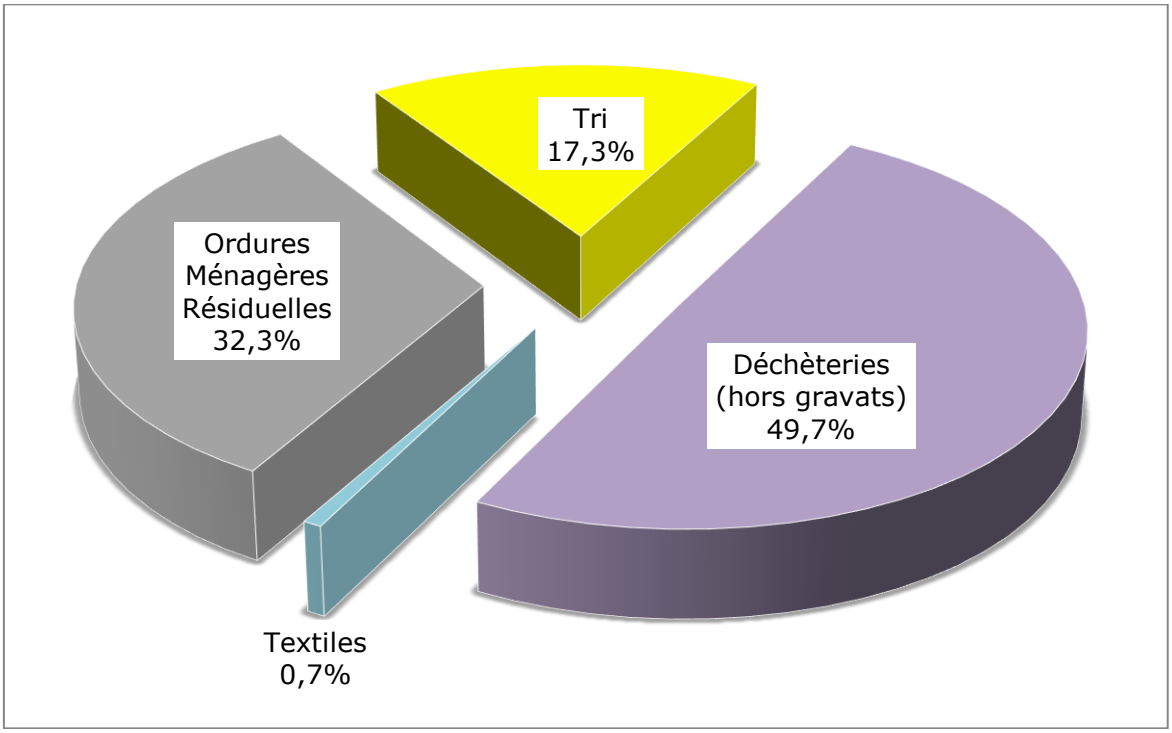

Figure 31 : Répartition des tonnages collectés (hors gravats) en 2015

La part des déchets ayant pu être valorisés en 2015 est en progression, cependant la répartition des déchets en fonction de leur filière de valorisation a évolué :

- la valorisation biologique est possible avec les déchets verts et les souches issus des déchèteries ainsi que la part « compostable » des ordures ménagères résiduelles (valorisée avec l'usine de TMB). Elle est en légère augmentation par rapport à 2014 (+ 0.3 point).

- la valorisation matière (bois, DEEE, DEA, cartons, métaux, plaques de plâtre, plastiques des déchèteries, textiles et tri) progresse encore cette année pour atteindre 31.3% de l'ensemble (30.0% en 2014).

- les déchets non valorisables, à savoir le tout-venant, 55% des ordures ménagères résiduelles et les erreurs de tri, sont en diminution et représentent désormais 25.7% des tonnages (26.2% en 2014).

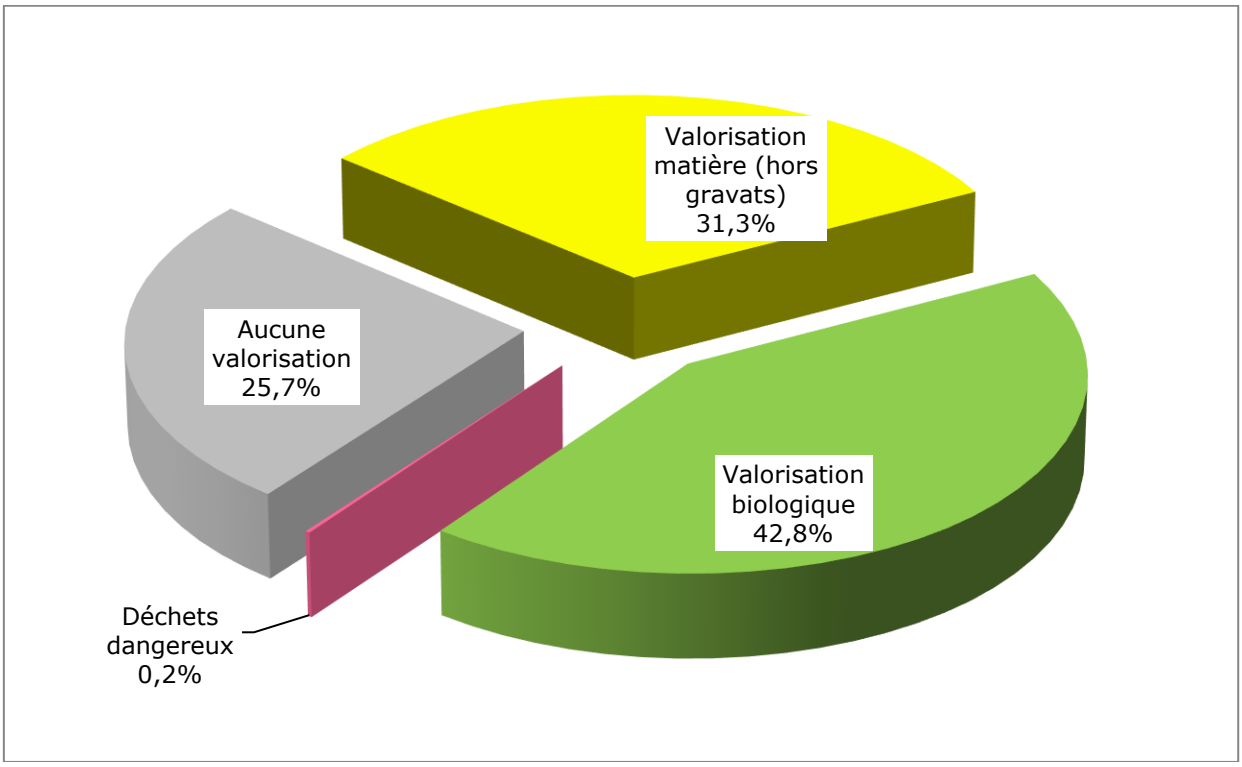

Figure 32 : Répartition des déchets en fonction de leur filière de traitement

Le taux de valorisation global du gisement des déchets (hors gravats) de la Communauté de Communes du Talmondais atteint **74.3%** en 2015 (73.8% en 2014) :

- sur le gisement de la collecte sélective (OMR+Tri), le taux de valorisation est de **62.7% (+ 0.9 point par rapport à 2014)**

- sur le gisement des déchèteries (hors gravats), le taux de valorisation est de **85.7% (+ 0.6 points par rapport à 2014)**

LES INDICATEURS FINANCIERS

A. LES MODALITES D'EXPLOITATION

	Modalités d'exploitation en 2015		
	Régie	**Marché**	**Prestataire de services**
Collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte	✓		
Collecte des ordures ménagères résiduelles en colonnes enterrées	✓		
Collecte sélective	✓		
Nettoyage des colonnes d'apport volontaire		✓	GRANDJOUAN VEOLIA
Exploitation des déchèteries	✓		
Gestion de la recyclerie	✓		

Figure 33 : Modalités d'exploitation du service de collecte des déchets ménagers

B. BILAN BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2015

Les coûts de fonctionnement et d'investissement du service déchets sont individualisés au budget général de la Communauté de Communes du Talmondais dans **TROIS fonctions :** « Ordures ménagères », « Collecte sélective – Brigade Verte » et « Déchèteries - compostage ».

Le fonctionnement

En 2015, le budget du service d'élimination des déchets s'établit à **3 300 367 €** en dépenses, décomposées comme suit :

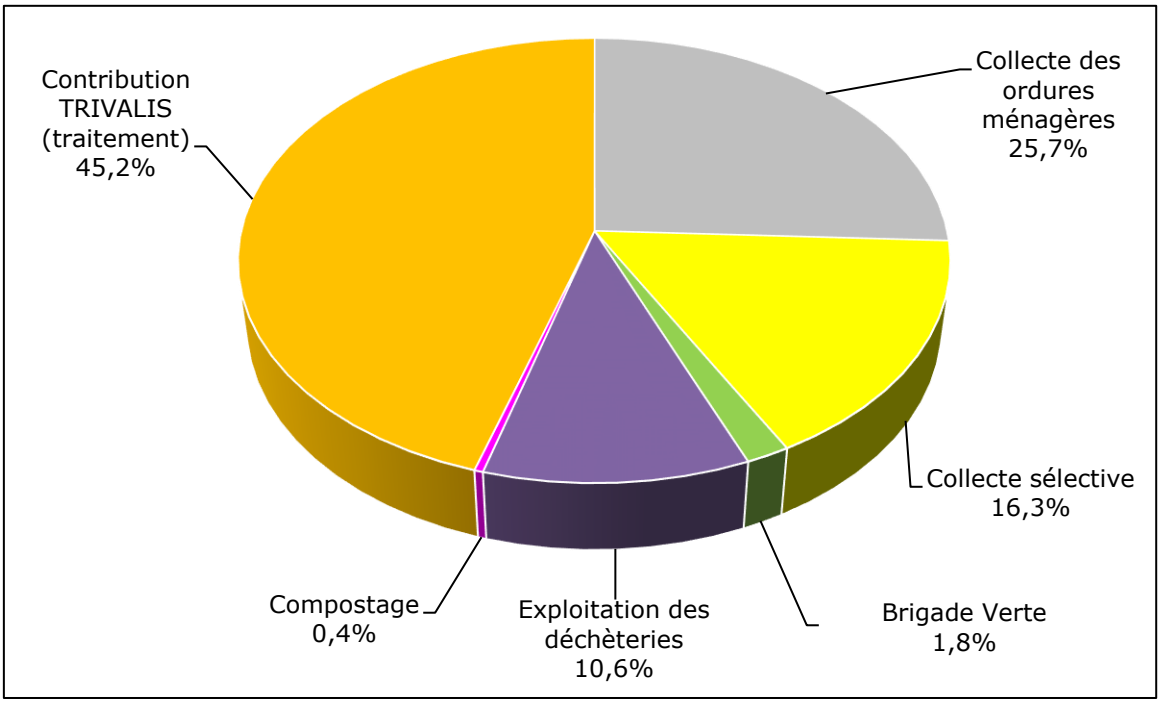

Figure 34 : Répartition des dépenses de fonctionnement

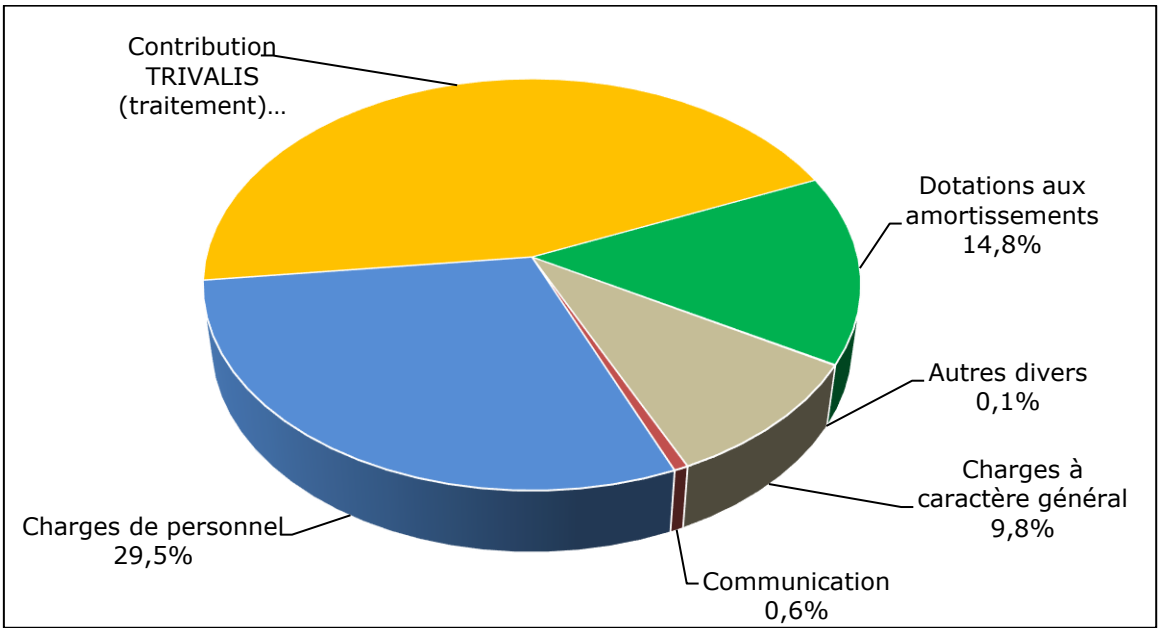

Figure 35 : Répartition des charges par poste

En 2015, le coût complet d'exploitation du service est de 108 €/hab. DGF/an, dont 59 € au titre des opérations de collecte et 49 € au titre du traitement.

Les recettes de fonctionnement 2015 s'établissent à **3 678 738 €** ; elles sont assurées principalement par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) prélevée auprès des ménages (pour 3 122 924 €) et par la Redevance Spéciale perçue auprès des usagers professionnels (363 946 €) :

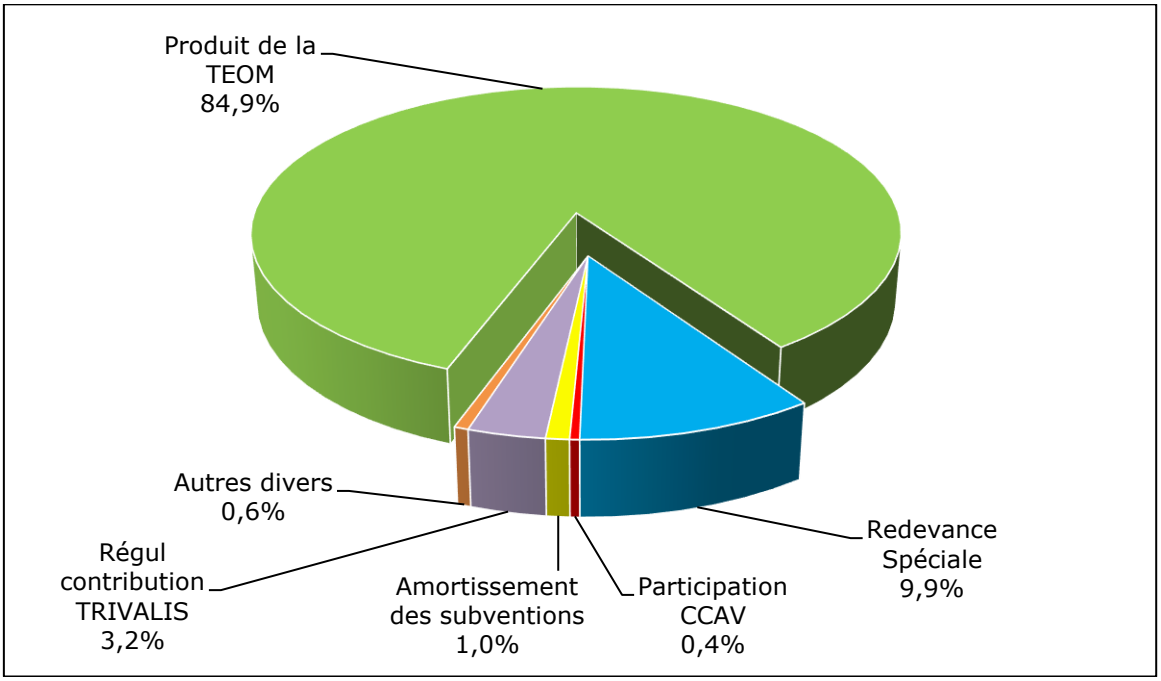

Figure 36 : Répartition des recettes de fonctionnement

En 2015, le coût de revient du service, déduction faite des recettes d'exploitation, s'établit ainsi à **102 €/hab. DGF**.

L'investissement

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2015 ont porté sur :

- Le renouvellement d'une benne à ordures ménagères, pour un montant de 177 996 € (livraison en juillet 2016)
- La mise en œuvre de la recyclerie (aménagement du magasin, acquisition de caissons de stockage sur sites de déchèteries, véhicule), pour un montant de 122 952 €

CONCLUSIONS & PERSPECTIVES

Pour 2016, afin d'améliorer le service de gestion des déchets auprès des administrés, la Communauté de Communes du Talmondais poursuivra les actions suivantes :

- ✔ L'expérimentation de l'activité recyclerie pour dévier encore plus d'objets issus des déchèteries
- ✔ L'implantation complémentaire de conteneurs enterrés
- ✔ La remise à niveau des déchèteries avec la réfaction des hauts de quai sur les sites du Bernard et de Talmont-Saint-Hilaire.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Evolution de la population DGF* de la Communauté de Communes 8
Figure 2 : Situation géographique de la Communauté de Communes du Talmondais 8
Figure 3 : Fréquence de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte 10
Figure 4 : TMB de Château d'Olonne 11
Figure 5 : Tonnages d'ordures ménagères et assimilées de 2007 à 2015 11
Figure 6 : Ventilation des tonnages d'ordures ménagères selon le mode de collecte 12
Figure 7 : Résultats du service de collecte en porte-à-porte 12
Figure 8 : Fréquence de collecte des Points d'Apport Volontaire 13
Figure 9 : Répartition des colonnes de tri par type et par flux 13
Figure 10 : Dépôts sauvages au niveau d'un PAV 13
Figure 11 : Résultats de la collecte sélective 14
Figure 12 : Influence saisonnière sur la collecte sélective en 2015 14
Figure 13 : Evolution des taux de refus sur les emballages (2005-2015) 15
Figure 14 : Moyenne des caractérisations sur les emballages en 2015 15
Figure 15 : Evolution des tonnages expédiés par matériaux 16
Figure 16 : Evolution des ratios de la collecte sélective (tonnages valorisés) 16
Figure 17 : Stand communautaire lors de la Journée de l'Environnement 17
Figure 18 : Carte de localisation des déchèteries 17
Figure 19 : Magasin de la Recyclerie 19
Figure 20 : Tonnages collectés en déchèterie 20
Figure 21 : Fréquentation des déchèteries 20
Figure 22 : Répartition de la fréquentation des déchèteries par type d'apporteur 21
Figure 23 : Composteur individuel 21
Figure 24 : Part des foyers équipés d'un composteur de la CCT 22
Figure 25 : Plateforme de compostage de Grosbreuil 22
Figure 26 : Apport de fermentescibles sur l'andain 22
Figure 27 : Bornes pour les textiles et la maroquinerie 23
Figure 28 : Tonnages de textiles collectés dans les bornes Le Relais Atlantique 23
Figure 29 : Quantités collectées (en kg) par bornes textiles 23
Figure 30 : Evolution 2014-2015 des tonnages collectés 24
Figure 31 : Répartition des tonnages collectés (hors gravats) en 2015 24
Figure 32 : Répartition des déchets en fonction de leur filière de traitement 25
Figure 33 : Modalités d'exploitation du service de collecte des déchets ménagers 26
Figure 34 : Répartition des dépenses de fonctionnement 27
Figure 35 : Répartition des charges par poste 27

TABLE DES SIGLES

- **ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
- **BOM** : Benne à Ordures Ménagères
- **CCAV** : Communauté de Communes de l'Auzance et la Vertonne
- **CCT** : Communauté de Communes du Talmondais
- **CTM** : Centres Techniques Municipaux
- **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement (« habitant DGF » défini page 7)
- **DMS** : Déchets Ménagers Spéciaux
- **DEA** : Déchets d'Ameublement
- **DEEE (ou D3E)** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **ETP** : Equivalent Temps Plein
- **ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
  Anciennement Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) ou Centre d'Enfouissement Technique (CET)
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **PAV** : Points d'Apport Volontaire (colonnes aériennes ou enterrées)
- **Pm** : pour mémoire
- **TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **TLC :** Textiles Linge Chaussures
- **TMB :** Traitement Mécano Biologique